

Effacement

Alexandre Gady

DANS **REVUE DE L'ART 2015/2 N° 188** , PAGES 5 À 8
ÉDITIONS **ÉDITIONS OPHRYS**

ISSN 0035-1326

DOI 10.3917/rda.188.0005

Date de mise en ligne : 17/04/2024

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-de-l-art-2015-2-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Ophrys.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Effacement

L'historien comme le citoyen ont pu observer, à des échelles différentes, que l'État français connaît depuis la fin du XX^e siècle une mutation profonde, sous l'influence d'un double phénomène. D'une part, un affaissement économique, dû au poids de la dette publique, qui n'a cessé d'enfler depuis le milieu des années 1980, en étouffant progressivement la *potestas* de l'action publique. De l'autre, un changement majeur de paradigme politique, avec la mise en place d'une république décentralisée, à partir de 1983. Ces changements croisés ont insensiblement transformé l'image de cet État naguère si orgueilleux, héritier d'une longue histoire centralisatrice, même si les discours jacobins et une forme de gabegie financière continuent de masquer la réalité – de moins en moins, fatalement. Sans doute n'a-t-on pas assez médité sur ce phénomène si nouveau pour les Français. Dans l'État culturel, d'essence monarchique, les conséquences en sont devenues visibles de manière spectaculaire : la rue de Valois est ainsi devenue son propre fantôme, et les ministres qui s'y succèdent à grande vitesse semblent des VRP croyant à peine à leur mission.

Dans le domaine des arts vivants, cette situation a des conséquences profondes : en premier lieu, c'est la seconde mort de Louis XIV, ici entendu comme la figure de l'État-mécène, invoquée drôlement par le jeune Patrice Chéreau face à un ministre de la Culture conservateur qui rechignait à le financer. Avec un recul désormais appréciable, le dernier Louis XIV aura donc été François Mitterrand et ses « grands travaux ». Un déplacement du niveau de responsabilité décisionnel s'opère donc *mutatis mutandis*, même si les nouveaux échelons locaux ne sont pas toujours clairement identifiables et doivent encore évoluer. Concernant les musées, les changements sont également repérés – course aux chiffres, marchandisation rampante et activités ludiques s'ajoutant désormais aux missions classiques de connaissance, de conservation et de transmission – ; du vieux monde subsiste encore l'inaliénabilité des œuvres, clef de voûte d'un système soumis à de fortes tensions.

Quant aux monuments, ils offrent également un bon champ d'observation. Dans un pays où l'État a précédé la Nation et où le Pouvoir a habitué ses sujets à la grandeur et au faste architectural, le patrimoine monumental constitue en effet une des armatures visibles du pays. Malgré sa valeur politique, artistique, économique enfin par le biais du tourisme, ce précieux patrimoine n'échappe pas à cette sorte d'évaporation de l'État. Il subit en premier lieu directement la crise financière – l'État, qui n'en peut mais, doit réduire ou reconvertir ses biens, qu'il peine à entretenir correctement –, mais encore la crise identitaire, plus sourde : tandis que, d'un côté, la perte de culture générale dissout les anciens repères, de l'autre, la mentalité libérale est à l'œuvre, ramenant tout à une valeur marchande. Comment résister à l'air de notre temps, qui n'aime rien moins que la grandeur et qui se laisse abuser par le mirage comptable ? Tout étant chiffrable, tout est bientôt chiffré, et ce qui relevait jadis de la majesté, de la poésie ou du sacré se résume désormais potentiellement à une

addition et à une soustraction. Il est certain qu'il faut des comptables, et la France en a fait sans doute cruellement manqué ces dernières décennies, au vu de sa terrible dette. Mais doit-on regarder toute notre histoire au prisme de sa supposée valeur marchande? Doit-on compter leurs heures aux monuments, les faire travailler même pour gagner leur sur-vie? Défaire l'héritage pour résoudre un problème nécessairement transitoire à l'échelle de notre histoire collective?

Confusion

Le premier baromètre de cette réduction de l'État est son parc immobilier. Depuis 2007 a été engagée une politique active consistant à vendre sur le marché privé une partie non négligeable du patrimoine bâti et foncier non utilisé et vide, et ce sur tout le territoire national. L'éclosion d'une réflexion issue du rapport Tron (2005), qui pointait le désordre et l'incohérence de la gestion domaniale de l'État, cette politique s'incarne dans France-Domaine, service à compétence nationale rattaché au ministère des Finances et chargé de ses transactions. La consultation du site des cessions immobilières de Bercy constitue une lecture utile, en premier lieu parce qu'elle fait apparaître, dans un inventaire à la Prévert, la formidable accumulation de biens de l'État, laissant entrevoir une puissance longtemps sans borne. C'est également, pour les historiens de l'art, et plus particulièrement de l'architecture, et sans manier outre mesure l'ironie, l'occasion d'évaluer la distance entre une œuvre architecturale et sa fiche technique... Car au milieu des casernes vides, des gares désaffectées, des maisons forestières et des terrains vagues, la liste de ces nouveaux biens nationaux comporte quelques édifices majeurs, qui ne sont pas exactement la combinaison d'un emplacement et de mètres carrés. On trouve ainsi, sous l'intitulé de « bureaux », tout l'ilot Saint-Germain du ministère de la Défense, avec l'hôtel de Brienne où flotte le souvenir du général de Gaulle; l'ancien couvent de Saint-Thomas d'Aquin, œuvre majeure de Pierre Bullet, devenu musée de l'Artillerie au XIX^e siècle, puis édifice militaire dans ce même VII^e arrondissement; la caserne des Gardes du corps du Roi à Saint-Cloud, dite caserne Sully, grand édifice non protégé de l'architecte Dubreuil et partie importante de l'ancien château disparu. Ou encore le Butard (1750), le premier d'une série de pavillons de chasse élevés à la demande de Louis XV par Ange-Jacques Gabriel, et un temps occupé par le couturier Paul Poiret – celui-là est classé sous la dénomination de « maison forestière », son gestionnaire ayant été l'ONF jusqu'à la décision de vendre. Si la rubrique « Lieux de culte » est pour l'instant vide (aucune cathédrale à vendre, donc), signalons sous celle intitulée « Mémoires » un monument commémorant l'esclavage à Nantes!

En revanche, France-Domaine ne conservant pas en ligne les biens déjà vendus, les amateurs d'archives en seront pour leur frais. En juillet 2014 a été cédé l'admirable pavillon de La Muette (1764-1775), cette petite folie de Gabriel élevée pour Louis XV, nichée au cœur de la forêt domaniale de Saint-Germain. En janvier dernier, c'est l'ancien hôtel de la Surintendance des Bâtiments du Roi, à Versailles, qui a été vendue : cette œuvre de Jules Hardouin-Mansart (1692) dépendait à l'évidence du château, comme les écuries ou le Grand Commun, mais n'aura pas eu la chance de demeurer dans le giron de l'État. L'ancienne capitale royale est d'ailleurs une proie de choix. On y cède également en ce moment même les anciens grands magasins de la Bibliothèque nationale, œuvres de Michel Roux-Spitz – un ensemble idéal pour installer des réserves, si par hasard on en cherchait. Plus étonnant encore : il y a deux ans et demi, c'est une caserne située sur la route de Saint-Cyr, dite « caserne Pion », qui était rachetée par la mairie de Versailles, via une structure foncière départementale. D'une superficie de 23 hectares, ce terrain effilé est en fait un morceau du Grand Parc du château, touchant au nord à l'Étoile royale de Le Nôtre. Personne ou presque ne s'en est ému, et l'on s'appête à y bâtir un quartier résidentiel.

Cure d'amaigrissement d'un État trop gras, saine gestion de finances trop basses... les ventes immobilières de France-Domaine sont certainement utiles et ont rapporté plusieurs centaines de millions d'euros depuis huit ans. Il y a bien évidemment quelques critiques récurrentes : les biens semblent parfois estimés trop faiblement, et sont peut-être mal vendus; il existe également une forme d'opacité pour le citoyen dont, au fond, ce sont les biens qu'on vend. Surtout, il se dégage de tout cela un sentiment paradoxal de gaspillage. Car s'il est légitime, sinon nécessaire, de vendre tous les biens devenus inutiles et qui n'ont rien à voir avec l'histoire, l'héritage, l'identité peut-être – des biens entrés par hasard dans le giron de l'État et qui en ressortiront par nécessité –, il n'en va pas de même pour quelques-uns des monuments que nous avons cités plus haut, et qui constituent des œuvres d'art exemplaires et des lieux de la mémoire collective. Une chose est de vendre

un immeuble de bureaux acquis par opportunité, une autre de céder un morceau du domaine de Versailles. D'ailleurs, les édifices régaliens comme la partie du parc ont rapporté des sommes dérisoires, au regard de la dette nationale. C'est une double perte en quelque sorte.

Un autre effet négatif des inventaires de France-Domaine est d'aplatir en mettant tout au même niveau, sans tenir compte d'un classement forcément hiérarchique, reflet du passé complexe de la France. En effet, la difficulté majeure est d'énoncer un prix pour un édifice qui, par son histoire et sa charge symbolique, n'en a justement pas. La pensée libérale considère que tout a un prix, c'est entendu. Mais est-ce une vérité révélée? Surtout, France-Domaine en a-t-il même conscience? Que peut valoir l'hôtel de la Marine, qu'on a pensé un moment vendre, avant d'essayer de le louer par bail emphytéotique de 99 ans? Et que vaut la villa Médicis, qui certainement coûtera cher et n'apparaît guère utile aux experts-comptables de Sirius-Bercy? C'est une question non pas de bon sens, mais bien de sens. C'est pourquoi, à l'instar de la Commission Rémond en 2003, il s'agit tout à fait judicieux qu'un conseil scientifique puisse accompagner France-Domaine. Banale, l'idée est évoquée de temps à autre, mais sans volonté politique, demeure une idée.

Abandons

Le cas de l'hôtel de la Marine nous semble exemplaire. L'ancien Garde-Meuble royal, œuvre majeure d'Ange-Jacques Gabriel élevée pour la Couronne, est riche d'une histoire à plusieurs visages : premier musée d'arts décoratifs de France, dont les collections ont abondé dans les salles du Louvre, palais républicain où l'esclavage a été aboli en 1848, centre névralgique de l'empire maritime français, qui est toujours l'un des premiers du monde... La charge historique de l'édifice n'est pas moins élevée que sa qualité architecturale, conçue pour servir de cadre à la place Louis XV devenue la Concorde, synthèse de la grande manière française.

Dans un premier mouvement, qui a défrayé la chronique entre 2010 et 2012, il était question d'en faire un « barnum » culturel, selon l'heureuse expression de quelques esprits révoltés, au moyen d'une opération immobilière cachée derrière un « centre des métiers d'art » et activement soutenue par un ancien ministre de la Culture. Après une vive polémique, une commission présidée par Valéry Giscard d'Estaing avait pu écarter ce projet médiocre en 2012; le président de la République avait alors confié la gestion de l'édifice au Centre des Monuments nationaux, institution culturelle publique. Las! La discrétion du projet proposé (ouvrir au public, monter des expositions...), l'absence d'un véritable pilotage surtout, a abouti à ce qui devait immanquablement arriver à l'approche du départ de l'État-Major de la Marine fin 2016 : les affairistes, ayant comme la nature horreur du vide, se sont réveillés. En l'occurrence, il s'agit bien de cela, puisque le ministre du tourisme, L. Fabius, voudrait y établir une « cité de la gastronomie », confiée à un grand chef, dans le cadre de la promotion de la France par sa cuisine, désormais classée patrimoine immatériel par la grâce de l'Unesco. Nouvelle polémique, nouveaux débats... L'hôtel de la Marine illustre bien, comme les ventes immobilières sans logique de France-Domaine, la perte de sens de notre époque. Que veut-on ici? Conserver l'édifice, c'est bien. L'utiliser, c'est encore mieux. Mais sur le programme précisément, rien ne se dégage de manière cohérente et forte. Il semble n'exister que deux solutions, au vrai, dans la réutilisation des monuments : l'une, déjà ancienne, est d'en faire un musée; l'autre, plus récente et désormais très en vogue, d'y créer un restaurant ou un hôtel de luxe. La Marine concentre dans l'instant les deux programmes, dans un mélange des genres assez curieux, qui dit quelque chose de l'époque, sans doute : les produits maraîchers étalés dans la grande cour vitrée, sorte de retour des Halles à Paris, et un grand restaurant confié à un architecte à la mode, J.-M. Wilmotte. Voilà le nouveau « palais de dame Tartine » (Olivier de Rohan). Une telle coexistence est-elle devenue la seule manière d'habiter ces édifices immenses comme l'Histoire? On songe à la Monnaie de Paris, autre institution régaliennne illustre, où le mélange a été tout récemment poussé à son comble : expositions d'art contemporain, événements divers et grand restaurant (par le même Wilmotte) avec un peu de monnaie tout de même dans les cours arrière. Menue-monnaie, en quelque sorte.

Gageons que l'histoire de l'hôtel de la Marine n'est pas terminée, même si sa morale se dégage déjà : pas un instant, il n'est apparu qu'il s'agissait d'un bâtiment d'État, fait par l'État pour l'État, qui symbolise cet État, et que son avenir est donc... régalien : non pas un centre d'exposition, non pas une bâtisse qu'on visite avec un tour guidé, non plus un restaurant où l'on déguste une bonne omelette aux champignons bio, mais un lieu de réception et de démonstration, participant du *soft*

power si important de nos jours. Un lieu qui ne rapporte pas, mais qui coûte, en effet, à la collectivité, parce qu'il est une part d'elle-même.

Au moins l'hôtel de la Marine excite-t-il les convoitises. Selon la terminologie de France Domaine, il s'agit en effet d'un bel ensemble de bureaux de 22 000 mètres carrés, situé dans un arrondissement central de la capitale et bénéficiant d'une belle vue... Le château de Villers-Cotterêt, dans l'Aisne, n'a pas cette chance; cet admirable édifice, joyau de la renaissance royale, lieu de l'édit de 1539, toujours en vigueur et qui fonde notre histoire linguistique, n'intéresse personne, pas même les marchands du Temple. Car suivant leur logique, il est trop loin et trop grand, sans doute. C'est un édifice qui n'a pas de « modèle économique ».

Le général de Gaulle avait coutume de dire que la gloire ne se donne qu'à ceux qui ont longtemps rêvé d'elle. À quoi rêve notre époque? Après des châteaux sans châtelains, des églises sans fidèles et des usines sans ouvriers, à des palais nationaux sans Nation?

Alexandre Gady

Professeur d'histoire de l'art moderne

Université de Paris-Sorbonne

Directeur du centre André Chastel UMR 8150

Galerie Colbert – 2, rue Vivienne 75002 Paris